

## 1. TRONC COMMUN

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures:

- Brevet fédéral 1
- Arbitre Départemental
- Graphiqueur/délégué

### Les compétences attendues

- ↗ Connaître le contexte culturel, institutionnel et environnemental de la pétanque en France
- ↗ Participer à l'organisation d'initiation et/ou de compétition de pétanque
- ↗ Intervenir avec pédagogie
- ↗ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↗ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play

### Cette formation délivre une double qualification initiateur et arbitre départemental stagiaire

#### Les prérogatives du diplôme

- ↗ Découverte / initiation / animation cadre fédéral
- ↗ Encadrement de séances de découverte et d'initiation dans le cadre de l'école de pétanque ou du club.
- ↗ Coaching sur les compétitions

#### Les conditions d'entrée en formation

- ↗ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↗ Être licencié à la FFPJP
- ↗ Être âgé de 16 ans minimum. (majorité nécessaire pour encadrer)
- ↗ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↗ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

#### Certification :

Une seule épreuve : évaluation théorique sur la connaissance du règlement sportif et administratif. Une fois le test réussi, le candidat devient initiateur.

NB : Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

#### Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↗ 60€ en formation initiale
- ↗ 30€ en recyclage

**Calendrier** : se reporter à la rubrique calendrier des formations

Formation menée par les comités départementaux ou régionaux.